

Catalogue des Formations 2026

L'Afocg22 (Association de Formation Collective à la Gestion) est une association de paysan·ne·s ayant la volonté de gagner en autonomie, en vue d'une maîtrise optimale de leur comptabilité comme outil d'aide à la décision.

L'Afocg22 accompagne et forme des agriculteur·rice·s désireux·ses de prendre en main leur comptabilité comme outil d'aide à la décision pour piloter leur ferme au mieux et en toute connaissance.

L'Afocg22 est engagée dans la démarche de certification Qualiopi, qui atteste de la qualité du processus de formation mis en œuvre ([certificat Qualiopi disponible ici](#)).

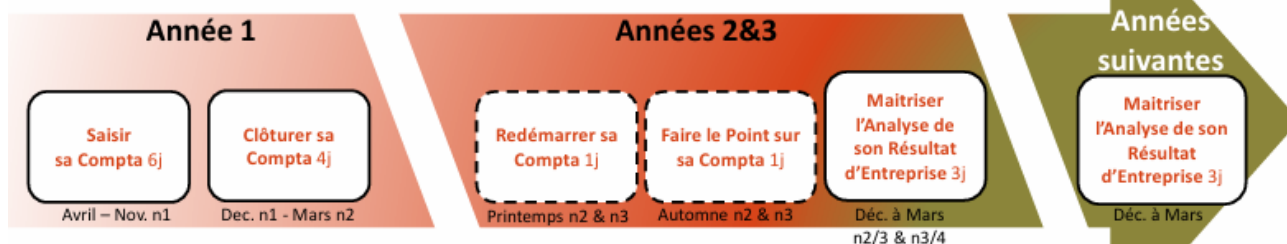


La certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : action de formation

Ce programme de formation a été conçu à partir de vos sollicitations et demandes. D'autres **formations collectives à thèmes** peuvent être organisées en fonction de vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter à ce sujet, par mail à afocg22@mailo.com.

Formation *Maîtriser sa Compta*

Cycle initial + Perfectionnement & Formations Thématiques



+ formations complémentaires



Modalités Pratiques

Toutes nos formations sont accessibles à nos adhérent·e·s, qui seront formé·e·s à l'utilisation du logiciel de comptabilité ISTEA. Ce logiciel est agréé par le RICA (Réseau Informatique Comptable Agricole) et conçu par le Laboratoire informatique de Bordeaux Sciences Agro.

Inscriptions :

Une formation vous intéresse : contactez-nous par mail à afocg22@mailo.com. Nous vous communiquerons les procédures d'adhésion et d'inscription.

Accessibilité aux personnes porteuses de handicap(s) :

Accessibilité : Si vous êtes en situation de handicap, ou de difficulté d'apprentissage, contactez notre Référente Handicap pour échanger avec vous sur vos besoins, envisager l'adaptation du programme et/ou vous orienter vers un réseau partenaire : Laure ISSAURAT 06.18.40.48.68 - laureissaurat@hotmail.com

Dispositions particulières :

Selon le contexte sanitaire au moment du déroulé des formations, le port du masque ou autre dispositif de prévention des risques, pourra être rendu obligatoire lors des formations collectives. Pour toute information complémentaire, le cas échéant, veuillez nous contacter.

Tarifs :

Nos formations sont ouvertes à tou-te-s les agriculteur·rice·s, conjoint·e·s collaborateur·rice·s, aides familiaux et cotisant·e·s solidaires à jour de leur cotisation MSA. Les coûts de la formation sont pris en charge par le fond VIVEA. Les formations sont donc gratuites pour les adhérent·e·s ayant accès au fonds VIVEA. L'Afocg22 effectue l'ensemble des formalités administratives auprès de VIVEA dans la limite des crédits de chaque bénéficiaire. L'adhérent·e sera facturé·e de l'éventuel restant dû non pris en charge par VIVEA en cas de dépassement du plafond annuel de prise en charge (2000€ par an et par chef·fe d'exploitation pour 2026).



Pour les salarié·e·s agricoles, une demande de prise en charge peut être effectuée auprès d'OCAPIAT.

Autres modalités de prises en charge des coûts induits par la formation :

Le **Crédit d'Impôt Remplacement (pour motif de formation)** vous permet de bénéficier d'une prise en charge partielle de la facture ou des charges de salaire de remplacement. Le cas échéant, renseignez-vous auprès de votre service de remplacement, et exigez que le motif « remplacement pour formation soit mentionné sur votre facture de remplacement. En cas de recours au salariat, indiquez le motif « remplacement pour formation » dans le motif de l'embauche.

Adhésion / Achat du logiciel - tarifs 2026 - (cf. Bulletin d'adhésion) :

L'adhésion à l'Afocg22 est obligatoire pour participer aux sessions de formation proposées.

L'achat d'une licence ISTEA et sa mise à jour annuelle sont également obligatoires pour suivre les formations.

Adhésion : exploitation au réel : 780€ / exploitation au Micro-BA : 680€ (Afocg22 non assujettie à la TVA)

Achat du logiciel ISTEA : 384€ TTC pour 1 dossier – démarches à réaliser auprès de l'Afocg31 : nous contacter.

Mise à jour du logiciel : 106,80€ TTC (inclus dans le montant d'adhésion pour 2026).

Questions et Réclamations :

Pour toute demande ou réclamation, n'hésitez pas à nous contacter : presidentafocg22@mailo.com.

Modalités d'évaluation et satisfaction des participant·e·s aux formations :

Nos formations comprennent des apports théoriques, ainsi que des exercices de mise en pratique ou de mise en situation. Des exercices pratiques peuvent être demandés entre 2 séances de formation.

Un questionnaire de satisfaction et d'autoévaluation est distribué à l'issue de la formation. Les moyennes de satisfaction par thématiques de formation sont indiquées en bas de chaque formation.

Pour toute demande ou réclamation, n'hésitez pas à nous contacter : presidentafocg22@mailo.com.

Enregistrer sa comptabilité pour mieux gérer sa ferme - Initiation

Durée : 6 jours Lieux : Rostrenen, Coëtmieux, Belle-Isle-en-Terre Dates : dès avril 2026
Objectif de la formation :

- o Maîtriser l'approche comptable dans sa globalité.
- o Organiser son plan de classement comptable.
- o Réaliser ses enregistrements comptables et maîtriser l'utilisation courante du logiciel ISTEА.

Public visé / Prérequis : Agriculteurs adhérents / Aucun prérequis.

Responsables de Stage : Karine GUERIN, Charline PONT, Marie Cordonnier - Formatrices à l'Afocg22.

Jours 1 et 2 : S'approprier la méthode comptable, et découvrir le logiciel ISTEА

Décrypter la logique comptable et ses documents, afin d'élaborer sa méthode de travail
S'approprier les notions comptables et informatiques indispensables à l'utilisation d'ISTEA
Organiser sa gestion documentaire en lien avec la comptabilité : papier, archivage dématérialisé, ...
Découvrir le plan comptable agricole pour l'appliquer dans sa méthode de travail
Paramétrer le logiciel ISTEА sur l'exemple des spécificités de son exploitation
Pratiquer la méthode d'enregistrement des factures sur la base d'un panel d'exercices distribué.

Jour 3 : Progresser dans l'utilisation au quotidien du logiciel ISTEА

Finaliser ses paramétrages du logiciel ISTEА
Vérifier ses 1^{ers} enregistrements comptables réalisés en inter-cours, à partir d'un relevé bancaire
Présentation de cas particuliers, et de factures « difficiles »
Progresser dans ses enregistrements en découvrant les fonctions d'automatisation de la saisie sous ISTEА (trames, acteurs, ...)
Maîtriser le fonctionnement des comptes de tiers sous ISTEА en l'appliquant à ses besoins comptables.
Découvrir les méthodes de contrôle de cohérence TVA afin de progresser dans ses étapes d'autocontrôle.

Jour 4 : Maîtriser les fonctionnalités « techniques » du logiciel ISTEА

Retours collectifs sur les difficultés d'enregistrements rencontrées en inter-stage
Approfondir les méthodes de vérification de ses enregistrements (contrôle du bilan d'ouverture, ...)
Prendre en main le module Immo d'ISTEA en saisissant ses propres immobilisations
Comprendre le fonctionnement de La Livraison A Soi-Même (LASM) pour être capable de l'appliquer
Prendre en main le module Emprunts d'ISTEA en saisissant ses emprunts

Jours 5 et 6 : Approfondir sa pratique des enregistrements comptables

Retours collectifs sur les difficultés d'enregistrements en inter-stage
Découvrir les spécificités liées à la gestion de la caisse et l'appliquer à sa situation
Découvrir les documents comptables générés par ISTEА et en comprendre le contenu
Réaliser le bilan de ses acquis, afin de se situer dans son parcours de formation et se préparer sereinement au cycle de Formation à la Clôture – Initiation

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Document pédagogique remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et points d'étape à l'issue de chaque journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEА à jour.

Date de clôture des inscriptions : le 31/01/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Satisfaction des stagiaires :

95.9%

Progression des Stagiaires :

+25.2 %

Maîtriser sa clôture comptable pour mieux gérer sa ferme - Initiation

Durée : 4 jours

Lieux : Rostrenen, Coëtmieux, Belle-Isle-en-Terre

Dates : à partir de novembre 2026

Objectifs :

- o Réaliser ses enregistrements comptables de fin d'exercice à l'aide du logiciel ISTEA.
- o Prendre en main les méthodes de vérification de sa comptabilité
- o Éditer ses différents documents comptables à l'aide d'ISTEA, les reconnaître et les différencier
- o Lire ses résultats économiques à l'aide des documents comptables

Public visé / Prérequis : Agriculteurs adhérents, possédant les bases de l'enregistrement comptable avec ISTEA, MAIS n'ayant jamais pratiqué de clôture comptable avec ISTEA.

Responsable de Stage : Karine GUERIN, Charline PONT, Marie Cordonnier - Formatrices à l'Afocg22.

Jour 1 : Maîtriser la saisie et l'autocontrôle de ses enregistrements comptables de clôture

Maîtriser la vérification de ses enregistrements comptables avant la clôture (TVA, bilan d'ouverture, Dettes et Créances de début d'exercice, ...)

Découvrir les enregistrements spécifiques d'une fin d'exercice et les mettre en pratique :

- Comptes de régularisation et Provisions, Comptes de Coopératives
- Opérations spécifiques aux sociétés (répartition du résultat, rémunération des associés, ...)
- Opérations de régularisation entre l'exploitation et le privé

Jour 2 : Découvrir et préparer les opérations liées à la clôture d'un exercice comptable

Présentation de différents documents comptables (balance, grand livre,...) : contenu, organisation, fonctions

L'inventaire des stocks de fin d'exercice (animaux, produits, approvisionnements) – Les assolements

Les règles de l'auto-consommation et de fixation des prix unitaires des stocks et des façons culturales

La procédure de contrôle des opérations de clôture : Cohérence des stocks, immobilisations, emprunts

La vérification du dossier de gestion et de la liasse fiscale (si imposition au réel)

Jour 3 : S'initier avec ISTEA aux opérations liées à la clôture d'un exercice comptable

L'enregistrement des immobilisations acquises en cours d'exercice - Les livraisons à soi-même

Les types et durées d'amortissements / Notions d'amortissements courants et exceptionnels

Les vérifications préalables aux déclarations TVA et la procédure de déclaration en ligne de la TVA

Les contrôles de cohérence demandés dans le cadre du dépôt d'une liasse fiscale (si imposition au réel)

Le suivi du chiffre d'affaires (si régime micro-BA)

Jour 4 : Appréhender les clés de lecture de sa propre situation économique et financière

Le contenu et la fonction du bilan de clôture et du compte de résultat

Les notions de soldes intermédiaires de gestion - Les différences entre revenu et trésorerie

Les équilibres financiers (fonds de roulement, stocks, trésorerie, ...)

Présentation des tableaux de bord de suivi des indicateurs économiques, Lecture de sa situation financière

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Document pédagogique remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et points d'étape à l'issue de chaque journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEA à jour.

Date de clôture des inscriptions :

le 15/09/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Satisfaction des stagiaires :

95.9%

Progression des Stagiaires :

+25.2 %

Redémarrer son exercice comptable sur de bonnes bases

Durée : 1 jour

Lieux : à définir selon inscriptions

Dates : avril - mai 2026

Objectifs :

- Gagner en autonomie dans ses opérations liées à l'ouverture d'un nouvel exercice comptable
- Identifier les éléments d'un bilan d'ouverture et apprendre à gérer les extournes
- Contrôler ses comptes de tiers à l'ouverture
- Maîtriser le règlement de ses dettes et créances de début d'année
- Se remettre à niveau sur certaines techniques d'enregistrements comptables non maîtrisées et/ou non pratiquées auparavant

Public visé / Prérequis : Cette journée de formation est particulièrement adaptée aux besoins des agriculteurs ayant achevé le cycle de formation initial depuis moins de 2 ans et/ou à ceux confrontés à de nouvelles obligations de saisies comptables du fait d'évolutions survenues sur leur ferme (développement d'une nouvelle activité...) / Avoir déjà clôturé au moins une fois avec ISTEA.

Responsable de Stage : Karine GUERIN, Charline PONT, Marie Cordonnier - Formatrices à l'Afocg22.

Matinée :

- Pratiquer la méthode du contrôle du bilan d'ouverture et mettre en œuvre les vérifications des écritures automatiques sous ISTEA afin de maîtriser l'ouverture d'un exercice comptable.
 - lecture d'un bilan d'ouverture,
 - présentation du système des extournes en comptabilité
 - vérification des stocks et des comptes de tiers à l'ouverture de l'exercice
- S'exercer à la lecture de ses comptes par le Grand Livre afin de maîtriser le suivi des dettes et créances de début d'année, y compris les opérations liées à la TVA en attente.

Après-midi :

- Identifier et hiérarchiser ses axes de progression en termes d'enregistrements comptables
- Se remettre à niveau sur les connaissances nécessaires en termes de saisie comptable
- S'exercer à la mise en pratique de ces acquis afin de mettre en pratique ses axes de progression

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Document pédagogique remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEA à jour.

Date de clôture des inscriptions :

le 31/03/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Satisfaction des stagiaires :

95.9%

Progression des Stagiaires :

+25.2 %

Saisir sa Comptabilité à l'engagement

Durée : 1 jour

Lieux : à définir selon inscriptions

Dates : avril - mai 2026

Objectifs :

- Découvrir les principes de la saisie comptable à l'engagement et comprendre les conséquences pratiques d'un changement de méthode de saisie comptable.
- Mettre en pratique la méthode de saisie à l'engagement
- Appréhender points de contrôle et de mise en cohérence comptables liées à la méthode de saisie à l'engagement
- Explorer les nouvelles solutions d'interopérabilité entre logiciels et d'automatisation rendues possibles par le passage à la saisie comptable à l'engagement

Public visé / Prérequis : Cette journée de formation est particulièrement adaptée aux besoins des agriculteurs ayant achevé le cycle de formation initial depuis moins de 2 ans et/ou à ceux confrontés à de nouvelles obligations de saisies comptables du fait d'évolutions survenues sur leur ferme (développement d'une nouvelle activité...) / Avoir déjà clôturé au moins une fois avec ISTEA.

Responsable de Stage : Karine GUERIN, Charline PONT, Marie Cordonnier - Formatrices à l'Afocg22.

Matinée :

- Découvrir les principes de la saisie comptable à l'engagement :
 - Identifier les différences de méthode avec la saisie comptable à l'encaissement
- Comprendre les conséquences pratiques du passage de la saisie comptable à l'engagement
 - Impact sur la méthode de classement de ses pièces comptables
 - Impact sur les pratiques de saisie comptables dans son logiciel de comptabilité
- Mettre en pratique une méthode de saisie à l'engagement
 - Paramétrages préalables
 - Saisie dans les Journaux d'achat et de vente
 - Saisie (ou importation) d'un relevé de banque

Après-midi :

- Appréhender les notions de rapprochement et de mise en cohérence de ses saisies
 - Suivi des Comptes de Tiers
- Explorer les solutions d'interopérabilité et d'automatisation avec la comptabilité à l'engagement
 - Importation d'un relevé de banque : pratique et intérêt
 - Importation de factures à partir d'un logiciel de facturation : pratique et intérêt
 - Importation d'un ticket-Z à partir d'un logiciel de caisse : pratique et intérêt

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Document pédagogique remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEA à jour.

Date de clôture des inscriptions :

le 31/03/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

1^{ère} EDITION

Faire le point sur ses enregistrements comptables pour bien préparer la Clôture de son exercice

Durée : 1 jour

Lieux : à définir selon inscriptions

Dates : Oct.-Déc. 2026

Objectifs :

- Approfondir et se remettre à niveau sur certaines techniques d'enregistrements comptables, notamment celles non maîtrisées et/ou non pratiquées auparavant.
- S'approprier les différentes méthodes permettant l'auto-contrôle de ses saisies tout au long de l'année, et les mettre en application.

Public visé / Prérequis : Cette journée de formation est particulièrement adaptée aux besoins des agriculteurs ayant achevé le cycle de formation initial depuis moins de 2 ans et/ou à ceux confrontés à de nouvelles obligations de saisies comptables du fait d'évolutions survenues sur leur ferme (développement d'une nouvelle activité, changement de forme juridique...) / Avoir déjà clôturé une fois avec ISTEA.

Responsable de Stage : Karine GUERIN, Charline PONT, Marie Cordonnier - Formatrices à l'Afocg22.

Matinée :

- *Gagner en autonomie dans ses saisies comptables*

Sur la base des points et thématiques exprimés par les stagiaires en début de journée :

- Apports théoriques adaptés aux questions et permettant la levée des points de blocage cités en début de journée
- *Maîtriser la notion des comptes de tiers*
 - Qu'est-ce qu'on compte de tiers ?
 - Méthode de suivi du solde de ses comptes de tiers

Après-midi :

- *Comprendre et S'approprier les différentes méthodes d'auto-contrôle de ses saisies comptables*
 - Présentation des méthodes permettant la vérification de ses saisies comptables en autonomie
 - Présentation et Utilisation des différentes fonctionnalités du logiciel ISTEA facilitant ces opérations d'auto-contrôle
- *S'exercer à la mise en pratique des apports de la journée, afin de conforter ses acquis, particulièrement en matière d'auto-contrôle de ses saisies*
 - Exercices pratiques

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Document pédagogique remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEA à jour.

Satisfaction des stagiaires :

95.9%

Progression des Stagiaires :

+25.2 %

Date de clôture des inscriptions :

le 15/09/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Analyse comptable – Perfectionnement :

Maîtriser l'analyse de son résultat d'entreprise pour adapter sa ferme aux aléas économiques et climatiques de son environnement

Durée : 3 jours

Dates : Mai-Juin 2026 (clôtures décalées, avant le 30/06/2025)

Lieux : selon groupes géographiques

Déc. 2026-Fév. 2027 (clôtures au 31/12/2025)

Objectifs :

- Connaître les évolutions réglementaires ayant un impact potentiel sur son activité, et les traiter afin de rester en conformité par rapport à ce cadre, et/ou faire évoluer son schéma d'entreprise en fonction de ces évolutions
- Développer son regard critique et pratiquer une méthode d'analyse et de projection sur la base de ses résultats comptables, afin de faire le bilan économique et financier de son année.
- Utiliser cette méthode d'analyse pour se projeter et/ou adapter son plan stratégique d'entreprise au regard des évolutions économiques et climatiques actuelles

Public visé / Prérequis : Agriculteurs adhérents / Avoir déjà clôturé au moins une fois avec ISTEA.

Responsable de Stage : Karine GUERIN, Charline PONT, Marie Cordonnier - Formatrices à l'Afoc22.

Jour 1

- Pratiquer une méthode de contrôle comptable et Développer son regard critique pour interpréter et valider l'information comptable.
- Maîtriser l'analyse des charges et des produits. Maîtriser les écritures de clôture comptables.
- Prise en considération de ces enjeux réglementaires (ex : PAC, Facturation électronique, ...), fiscaux et/ou sociaux du moment, en relation avec la situation de son exploitation agricole.

Jour 2

- A partir d'une méthode des points de contrôle, repérer et la valider la cohérence de son résultat comptable afin de répondre à ses obligations déclaratives en matière de fiscalité
- Comprendre les liens entre chiffre d'affaire, résultat d'entreprise et modalités d'imposition fiscale et sociale, afin de conforter la situation fiscale et sociale de sa ferme.
- Différencier résultat comptable, résultat économique (EBE) et résultat financier (ETE).
- Évaluer la solidité d'une trésorerie. Maîtriser la compréhension des documents comptables et de gestion, afin de les analyser et de les utiliser pour ses propres projections.
- Être en capacité de les présenter à un tiers.

Jour 3

- Utiliser les éléments du bilan économique de son exercice, afin d'asseoir sa stratégie d'entreprise et d'assurer la gestion prévisionnelle, économique et fiscale de son exploitation.
- En s'appuyant sur la méthode d'analyse de choix et des scénarios développées à la séance précédente, élaborer un ou plusieurs scénarios et être en capacité d'en analyser la pertinence.

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Document pédagogique remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et points d'étape à l'issue de chaque journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEA à jour.

Satisfaction des stagiaires :

91.3%

Progression des Stagiaires :

+21.6%

Date de clôture des inscriptions :

le 31/03/2026

Contact : afoc22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Du Résultat comptable au Résultat fiscal : Préparer sa liasse fiscale et Gérer sa fiscalité en adéquation avec son entreprise

Durée : 1 jour

Lieu : selon groupes géographiques

Objectifs :

- o Mettre à jour ses connaissances législatives et fiscales
- o Maîtriser les étapes du passage du résultat comptable au résultat fiscal pour préparer sa liasse fiscale en autonomie
- o Maîtriser les étapes de l'édition d'une liasse fiscale pour en contrôler la complétude et la cohérence
- o Analyser sa situation économique et fiscale afin de faire des choix fiscaux adaptés à son entreprise

Dates : Avril 2026 (Clôtures au 31/12)

Juillet 2026 (Clôtures décalées)

Public visé / Prérequis : Agriculteurs adhérents **au réel** / Avoir déjà clôturé au moins une fois avec ISTEA, et pour les sessions de 2026 : Avoir clôturé ET vérifié sa compta 2025

Responsable de Stage : Karine GUERIN, formatrice à l'Afocg22.

Matinée :

1. Se situer par rapport aux régimes Fiscaux et Sociaux afin de valider ses choix stratégiques et fiscaux.
2. Comprendre les tenants et aboutissants d'une liasse fiscale et afin d'être en capacité de réaliser la préparation de sa propre liasse fiscale.
3. Prendre en main les documents et outils préparatoires à la formalisation de la liasse fiscale afin de réaliser ses opérations de contrôle de cohérence selon la méthode proposée

Après-midi :

4. En sociétés : Comprendre le passage du résultat fiscal de l'entreprise au résultat fiscal partagé entre les associés d'une société
5. Paramétrer et utiliser le logiciel ISTEA pour éditer ses propres modèles de liasse fiscale et réaliser ses dernières opérations de vérification.
6. Analyser sa situation au regard des différents dispositifs d'aides et d'allègements fiscaux (crédit d'impôts, Abattements JA...) afin de valider ses choix d'entreprise en matière fiscale.

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Documents pédagogiques remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement, proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEA à jour,

N'oubliez pas : Votre comptabilité clôturée ET vérifiée, votre déclaration de revenus de l'année précédente, ainsi que vos documents de la liasse N-1 si vous étiez déjà au réel.

Date de clôture des inscriptions : 28/02/2026 (session d'avril 2026)
31/05/2026 (session de juillet 2026)

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Satisfaction des stagiaires :

92.6%

Progression des Stagiaires :

+32.1%

Comprendre le contexte fiscal de son entreprise et Déclarer ses Revenus

Durée : 1 jour

Lieu : à définir selon inscriptions

Dates : Début Mai 2026

Objectifs :

- Découvrir / Comprendre les différents types de revenus à déclarer : BA / BIC / BNC
- Faire le lien entre mes activités professionnelles et les types de revenus à déclarer
- Mettre à jour ses connaissances en matière de réglementation fiscale
- Comprendre et maîtriser la déclaration en ligne de ses revenus

Public visé / Prérequis : Agriculteurs adhérents

Responsable de Stage : Karine GUERIN, formatrice à l'Afocg22.

Matinée :

- Découvrir / Comprendre les différents types de revenus à déclarer : BA / BIC / BNC
 - Notion de seuils
 - Formes juridiques associées
 - Notion de fiscalité simultanée BA / BIC / BNC
- Faire le lien entre activités professionnelles, revenus à déclarer et forme juridique de son entreprise
- Mettre à jour ses connaissances en matière de réglementation fiscale : la Loi de Finances 2026

Après-midi :

- Comprendre et maîtriser la déclaration en ligne de ses revenus
 - Présentation de la plateforme de déclaration en ligne
- Identifier et maîtriser les spécificités liées à la déclaration des revenus liés à l'activité agricole
 - Revenus agricoles (BA) au réel ou au microBA
 - Traitements et salaires, Revenus fonciers
 - Gîtes et Chambres d'Hôtes
 - Production d'électricité
 - Déclaration sociale pour la MSA (déclaration unique)
 - Crédit d'impôts
 - Charges déductibles

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Documents pédagogiques remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEA à jour, **Connexion INTERNET**

N'oubliez pas : Votre comptabilité clôturée ET vérifiée, votre déclaration de revenus de l'année précédente, ainsi que vos documents de la liasse N-1 si vous étiez déjà au réel.

Date de clôture des inscriptions : le 31/03/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Satisfaction des stagiaires :

92.6%

Progression des Stagiaires :

+32.1%

Tenir sa Caisse en Vente Directe

Durée : 2 jours

Lieu : à définir selon inscriptions

Dates : J1 : Mai - Juin 2026
J2 : Sept. - Oct. 2026

Objectifs :

- o Connaître la réglementation relative à l'enregistrement des flux financiers en espèces.
- o Identifier une méthode de tenue de caisse adaptée à son système de vente.
- o Acquérir les compétences nécessaires à l'enregistrement comptable de sa caisse avec ISTEA.
- o Faire le lien entre ISTEA et les outils annexes de gestion de ses ventes pour optimiser ses enregistrements.

Public visé / Prérequis : Agriculteurs adhérents / Avoir suivi la formation « Enregistrer sa comptabilité - Initiation », et pratiquer (ou envisager de pratiquer) la vente directe.

Responsable de Stage : Karine GUERIN, formatrice à l'Afocg22.

1^{ère} Journée :

- Découvrir la réglementation relative à l'enregistrement des flux financiers en espèces afin de positionner ses pratiques actuelles au regard du cadre réglementaire :
 - o Qu'est-ce qu'une caisse et quelles sont ses fonctions ?
 - o Qui est concerné par la tenue d'une caisse ?
 - o Quelles sont mes obligations légales en matière de tenue de caisse ?
- Faire le point sur les outils utilisables en matière de tenue de caisse pour construire SA méthode de tenue de caisse

2^{ème} Journée :

- S'exercer à la tenue de sa caisse sur la base d'exemples pratiques
- Comprendre les liens entre la tenue de la caisse et les enregistrements comptables associés
- Maîtriser l'enregistrement comptable de la caisse sous ISTEA sur la base d'exemples pratiques
- Construire une méthode d'enregistrement adaptée à la spécificité de ses ventes et de son organisation en termes de suivi des ventes

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Documents pédagogiques remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, Licence ISTEA à jour

Date de clôture des inscriptions : le 31/03/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Satisfaction des stagiaires :

92.6%

Progression des Stagiaires :

+32.1%

Réforme de la Facturation Electronique : la Comprendre et Choisir des Outils Adaptés à une Gestion Optimisée de sa Ferme

Formation modulaire : modules au choix parmi 3

Durée : de 0.5 à 2,5 jours
(Modules au choix)

Lieu : à définir selon inscriptions

Dates : Module 1 : Fév-Mars
Module 2 : Juin-Juillet
Module 3 : Sept - Nov

Objectifs :

- **Module 1 - Maîtriser les obligations administratives liées à la réforme de la facturation électronique et comprendre l'interopérabilité entre les outils liés à celle-ci (0.5j)**
- **Module 2 - Choisir une Plateforme Agréée adaptée à la gestion de sa ferme (1j)**
- **Module 3 - Choisir son logiciel de facturation en lien avec la réforme de la facturation électronique et une gestion optimisée de sa ferme (1j)**

Public visé / Prérequis : Agriculteurs adhérents de l'Afocg22 en activité, maîtrisant les bases de l'enregistrement comptable avec ISTEA, souhaitant progresser dans leurs pratiques de facturation.

Responsable de Stage : Charline PONT, formatrice à l'Afocg22.

Module 1 :

- Prendre connaissance de la réforme de la facturation électronique : objectifs, obligations, rétro-planning
- Cerner les enjeux et les impacts sur la gestion de son entreprise
- Découvrir les outils liés à cette réforme et les répercussions de l'interopérabilité de ces outils

Module 2 :

- Découvrir les fonctionnalités potentielles d'une PA
- Définir ses critères de choix : Cartographie de ses flux, coût, stockage et hébergement de ses données, réversibilité, interopérabilité avec ses autres outils
- Réaliser son benchmarking... et choisir sa PA en lien avec une gestion réfléchie de sa ferme !

Module 3 :

- Découvrir les fonctionnalités de base et les fonctionnalités additionnelles des logiciels de facturation
- Comprendre et déterminer ses besoins en lien avec un logiciel de facturation : suivi commercial et de paiement, règlement et vente en ligne, gestion des stocks et traçabilité, interopérabilité avec ses autres outils, utilisation en ou hors ligne, module de caisse, stockage et hébergement des données...
- Zoom sur l'export de ses données de vente depuis le logiciel de facturation vers ISTEA : intérêt, principes de comptabilité à l'engagement et méthodologie d'export-import
- Réaliser son benchmarking, et vérifier l'adéquation d'un logiciel avec la réforme de la FE et avec ses besoins...et choisir son logiciel !

Moyens pédagogiques : Module 1 possible en présentiel ou en distanciel. Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Documents pédagogiques remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement par rapport aux acquis proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Licence ISTEA à jour, **Connexion INTERNET**

Date de clôture des inscriptions :

le 31/01/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

1^{ère} EDITION

Assurances : S'y retrouver dans ses contrats

Durée : 2 jours

Lieu : à définir selon inscriptions

Dates : J1 et J2 : Oct. – Nov. 2026

Objectifs :

- o Prendre conscience des risques sur sa ferme et développer une stratégie de gestion des risques adaptée à la situation de son exploitation agricole.
- o Être en capacité d'évaluer la pertinence et d'optimiser ses contrats d'assurance.

Public visé / Prérequis : Agriculteurs adhérents, souhaitant progresser dans la maîtrise de la gestion des risques liés à l'exploitation agricole

Responsable de Stage : Karine GUERIN, Charline TRANCHANT-PONT ou Marie CORDPONNIER, formatrices à l'Afocg22.

1^{ère} Journée :

- Prendre connaissance du marché de l'assurance agricole
- Identifier et hiérarchiser les risques sur mon exploitation agricole
 - o Méthode d'évaluation de risques (diagramme de Farmer) et Hiérarchisation des risques
- Connaître et comprendre le fonctionnement du milieu de l'assurance
 - o Identifier les acteurs et Comprendre leur langage
- Déchiffrer un contrat d'assurance afin de le mettre en correspondance avec les risques à assurer
- Formuler ses besoins en termes de risques à assurer et préparer un rendez-vous avec un assureur

2^{ème} Journée :

- Maîtriser et vérifier le dimensionnement de son contrat d'assurance afin d'appréhender les marges de négociations
- Gérer un cas de sinistre
- Maîtriser l'étape de négociation avec un assureur
- Comprendre la notion de risques climatiques

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Documents pédagogiques remis à chaque participant.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur, Version à jour de ses **contrats d'assurance**

Date de clôture des inscriptions : le 01/09/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Satisfaction des stagiaires :

92.6%

Progression des Stagiaires :

+32.1%

Présenter ses Résultats à ses Associé·e·s

Durée : 1 jour

Lieu : à définir selon inscriptions

Dates : Mai 2026

Objectifs :

En société, un·e seul·e associé·e est le·a plus souvent en charge de la gestion comptable de l'entreprise. Il doit donc présenter les comptes à ses associé·e·s. Il s'agira ici de :

- o Transmettre les éléments et méthodes nécessaires à la bonne tenue d'une comptabilité ainsi que les mécanismes de base permettant la présentation, et la compréhension d'un dossier de gestion pour l'ensemble des associé·e·s
- o Être capable de rédiger le procès-verbal d'assemblée générale de la société
- o Prendre en main individuellement et collectivement son dossier de gestion. Echanger collectivement sur les résultats de son entreprise... entre associé·e·s et/ou entre sociétés.

Public visé / Prérequis : Agriculteur·rice·s adhérent·e·s en société/ Avoir déjà clôturé au moins une fois avec ISTEA, et pour les sessions de 2026 : Avoir clôturé ET vérifié sa compta 2025.

Cette formation s'adresse particulièrement aux agriculteur·rice·s souhaitant progresser dans la maîtrise de leur gestion technico-économique, notamment sur des structures avec une activité diversifiée (multi-ateliers).

Matin :

- Comptes-courants associé·e·s : Comprendre et maîtriser les enregistrements comptables dans les comptes courants associé·e·s dans le respect de la réglementation, différencier prélèvement et rémunération, identifier et prévenir les situations "à risque" dans la gestion des comptes associé·e·s
- Comprendre et mettre en œuvre les règles comptables et fiscales lors du partage du résultat en société
- L'Assemblée Générale d'approbation des comptes et son PV : obligations, et rédaction

Après-midi :

- Lecture collective d'un dossier de gestion - mise à niveau sur les notions de base : bilan d'ouverture, ratio clés utilisés en analyse ...
- Présentation des résultats de la société par l'associé·e et à ses associé·e·s : mise en pratique
- Echanges entre structures sur l'analyse des résultats d'entreprise

Moyens pédagogiques : Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques. Échanges collectifs. Documents pédagogiques remis à chaque participant·e.

Modalités d'évaluation : Échanges et bilan oral de fin de journée de formation. Questionnaire d'auto-positionnement par rapport aux acquis proposé en fin de formation.

Matériel à prévoir : Ordinateur portable, Clé USB, **Exemplaires de ses PV d'AGs**

1^{ère} EDITION

Date de clôture des inscriptions : le 01/03/2026

Contact : afocg22@mailo.com

Formation financée par : VIVEA

Conditions Générales de Formation

L'association loi 1901 « Association de Formation Collective à la Gestion des Côtes d'Armor (Afocg22) » est déclarée à la Préfecture des Côtes d'Armor ainsi qu'au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise le 21 juillet 2021, sous le n° Siret : 901 842 815 000 28.

Elle organise et dispense pour ses membres, agriculteur-riche-s des Côtes d'Armor et départements limitrophes, des formations collectives dans le domaine de la comptabilité-gestion agricole, seule ou en partenariat avec des intervenant-e-s extérieur-e-s.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Formation (CGF) déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Afocg22 pour le compte de ses adhérent-e-s. Sauf exception validée par le Conseil d'Administration, tout stagiaire d'une formation de l'Afocg22 est nécessairement adhérent-e à celle-ci. L'adhésion à l'Afocg22 signifie l'acceptation sans réserve des présentes CGF.

Prix et modalités de paiement

Pour les bénéficiaires du fonds VIVEA, la prise en charge des frais de formation est complète (sous réserve de fond VIVEA disponible). Les repas pris en formation, et éventuels moyens d'hébergement le cas échéant, restent à la charge du-de la stagiaire.

Le bulletin d'adhésion rempli et signé par l'adhérent-e vaut acceptation du prix d'adhésion. Aucune TVA n'est applicable (exonération de TVA selon l'article 261-4-4 du CGI). Le paiement est à effectuer à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué préférentiellement par virement bancaire - ou par chèque.

Modalités de prise en charge par VIVEA

Si le-a bénéficiaire est à jour de ses cotisations au fond de formation VIVEA, l'intégralité de la prestation sera prise en charge par VIVEA sous réserve de l'accord du-de la stagiaire donné à travers le bulletin d'adhésion et sa validation de consentement dans son espace privé VIVEA, et sous réserve des crédits VIVEA disponibles pour le-a stagiaire. L'Afocg22 effectuera les autres formalités administratives nécessaires à la prise en charge par VIVEA (inscription des stagiaires aux formations). En cas de dépassement du plafond de prise en charge VIVEA par le-a stagiaire, l'Afocg22 facturera le reste à charge stagiaire en résultant.

Modalités de prise en charge par tout autre organisme

Si l'adhérent-e bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), iel doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. L'adhérent-e est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'Afocg22 ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au terme de la prestation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée à l'adhérent-e qui devra se tourner vers l'OPCO pour en obtenir le remboursement partiel ou total.

Inscription aux formations

Le formulaire d'inscription aux formations est annexé en page 2 du bulletin d'adhésion, et doit être rempli. Pour toute inscription aux formations faite dans les délais requis, l'Afocg22 s'engage à transmettre par e-mail une confirmation d'inscription. Vous pouvez également vous inscrire en nous contactant directement par mail à afocg22@mailo.com.

Conditions d'annulation par le·a bénéficiaire/Conditions de report de la formation par l'Afocg22

L'annulation de sa participation à une séance de formation par l'adhérent·e pour cause d'imprévu impérieux est possible à tout moment. Pour tout autre motif d'annulation, celle-ci doit être signalée au moins 10 jours avant le début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse afocg22@mailo.com, en précisant le motif d'annulation (indisponibilité, autre ...).

L'adhérent·e peut demander un report de sa participation à une formation dans la mesure où une autre session est prévue.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'Afocg22 ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses adhérent·e·s. Ces dernier·e·s seront informé·es par mail de l'annulation de la prestation et des modalités de report envisagées, sans que celles-ci n'engagent aucunement les bénéficiaires à y participer.

Caractéristiques et organisation de la formation

L'Afocg22 s'engage à transmettre par e-mail une confirmation d'inscription à la formation au moins 3 jours avant le démarrage de l'action, précisant :

- L'intitulé, les objectifs et le contenu de l'action de formation
- Les moyens prévus, la durée, le lieu et les horaires
- Les modalités de déroulement

S'il le juge nécessaire, l'intervenant·e pourra adapter les contenus et modalités pédagogiques des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participant·e·s. Les contenus des programmes figurant sur le catalogue de formation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif. En revanche, les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation ne seront pas modifiés, sauf cas de nécessité absolue et en accord avec les participant·e·s.

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'Afocg22. Le·a stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le·a bénéficiaire à l'Afocg22 sont utiles pour le traitement de l'inscription à la formation et de l'adhésion à l'association, ainsi que pour la constitution d'un fichier adhérent·e à des fins d'organisation pratique des formations. Les coordonnées de l'adhérent·e seront transmises aux autres stagiaires d'une même formation afin de faciliter le covoiturage.

Suivant la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, l'adhérent·e dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. L'Afocg22 s'engage à supprimer de ses fichiers, à n'importe quel moment et sur simple demande de la part de l'adhérent·e, les informations dont elle dispose sur iel. De même, en cas de refus de l'adhérent·e de recevoir de l'information, l'Afocg22 s'engage à n'importe quel moment et sur simple demande, de le·a radier de sa liste de diffusion.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes CGF sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Afocg22 et un·e bénéficiaire de ses formations, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Saint-Brieuc. Les réclamations sont à adresser à : presidentafocg22@mailo.com.